

Projet Culturel Global : Le rôle et l'intervention des pouvoirs publics en faveur des langues et des cultures régionales de Wallonie

Le Projet fait appel à tous les militants de l' Union Culturelle Wallonne, mais aussi à tous les citoyens de Wallonie, afin qu'ils prennent une part active et responsable à une action en faveur d'un enrichissement culturel du peuple wallon et d'une prise de conscience de ses valeurs spécifiques.

Mais cela ne dispense pas les pouvoirs publics, à tous les niveaux, issus du choix démocratique de tous les citoyens et fonctionnant grâce aux deniers publics, d'assumer toutes leurs responsabilités à l'égard des langues et des cultures régionales. Ces devoirs sont la conséquence logique et inévitable du vote démocratique et quasi unanime du décret du 14/12/90.

La Communauté française peut être créditée d'un certain nombre d'interventions en faveur des langues et des cultures régionales. Elle a le mérite d'avoir institué un Conseil des langues régionales endogènes qui est l'instance consultative obligée en ce qui concerne les interventions communautaires. La preuve n'est pas encore faite que les avis du Conseil seront pris en considération et suivis d'effets.

La Communauté peut se prévaloir d'un certain nombre de prises en charge financières sous forme de subsides, la plupart d'ailleurs antérieurs à sa propre existence. Mais quand on globalise l'ensemble des sommes accordées - sans logique interne d'ailleurs- on aboutit à un total ridiculement microscopique par rapport à l'ensemble du budget de l'éducation et de la culture. Il n'y a aucune relation logique d'importance entre les déclarations du texte légal et la réalité financière. Par ailleurs, ces subventions sont éparpillées parmi divers postes budgétaires : une rationalisation serait nécessaire. Il serait également souhaitable qu'une cellule de fonctionnaires compétents en matière de langues et de cultures régionales, en liaison directe avec les cabinets ministériels, soit pour le monde culturel régional, un interlocuteur valable et compréhensif.

L'action de la Communauté devrait être classifiée, comme le présent Projet, selon les rubriques évoquées dans le décret. Elle devrait être coordonnée par la Présidence du Gouvernement communautaire.

Le Projet fait appel également au Gouvernement de la Région Wallonne, dont l'aide peut être puissante et précieuse dans les domaines de ses compétences. Les langues et les cultures régionales pourraient bénéficier de sa part d'infrastructures d'hébergement, de personnel à des prix abordables dans le cadre d'une politique du travail et de l'emploi. Les langues régionales pourraient être présentes dans les appellations issues

de réalisations en matières de travaux publics, de communications et de tourisme.

Une coordination et une collaboration entre une cellule administrative communautaire et une cellule administrative régionale serait hautement souhaitable.

Certaines provinces wallonnes font déjà largement leur devoir en faveur des langues et des cultures régionales. Une concertation entre les cinq Provinces wallonnes leur permettrait peut-être de choisir leurs domaines d'intervention privilégiés et de bâtir chacune leur propre politique en la matière. Il en va de même pour les grandes villes : les niveaux d'intervention sont infiniment variables. Il n'est pas excessif d'attendre de chaque ville importante de Wallonie qu'elle élabore sa propre politique culturelle régionale et qu'elle y affecte les allocations budgétaires nécessaires.

Au niveau communal, une saine émulation entre toutes les communes de Wallonie devrait conduire chacune à faire état d'au moins une action de patronage et d'aide au profit de la langue et de la culture régionale. Les associations de tous types attendent essentiellement que leur pouvoir communal mette à leur disposition un local approprié pour héberger et développer leurs activités, mises en œuvre, d'ailleurs, au profit de leurs concitoyens.

Le jour où chaque pouvoir public accomplira l'essentiel de son devoir légal et moral en matière de langues et de cultures régionales, il constituera sans doute un exemple significatif pour chaque citoyen de Wallonie.